



Connaissez-vous les services du CRR?

Le CRR travaille pour les entrepreneurs routiers mais également les gestionnaires de voiries dans le but de promouvoir le progrès technique en construction routière.

En tant que membres du CRR, les communes bénéficient de différents services destinés à les aider et les accompagner durant toutes les phases d'un projet de construction routière: conception, mise en œuvre, contrôle, gestion et entretien.

Voici un aperçu des différents services auxquels vous pouvez faire appel en tant que commune:

- **Assistances:** vous avez une question en lien avec l'infrastructure routière? Par exemple, le choix d'un revêtement piéton ou autre, la coloration d'un revêtement cyclable, le placement de revêtements podotactiles, le dimensionnement, la mise en œuvre et le choix des matériaux de votre revêtement en enrobé ou en béton, la fondation, le système de drainage ou la possibilité d'infiltrer, l'apparition de dégradations précoces, le meilleur choix d'entretien ou de réhabilitation, etc.?

N'hésitez pas à faire appel à nos conseillers technologiques! Ils se feront un plaisir de vous aider, soit en envoyant des informations techniques / recommandations ou autre, soit en se rendant directement sur le terrain pour discuter avec vous et réfléchir à la solution/bonne pratique la plus appropriée. L'assistance est généralement gratuite pour les entrepreneurs et les gestionnaires routiers ressortissants, comme les villes et communes.

- **Essais:** vous avez besoin d'une mesure permettant d'évaluer la planéité, l'adhérence, la perméabilité ou l'état général, d'un revêtement installé sur la chaussée, la piste cyclable, le trottoir ou autre? Vous devez réaliser des carottages ou autres reconnaissances? Vous voulez vérifier si le dispositif ralentisseur installé sur la chaussée est conforme aux règles en vigueur?

Le CRR dispose de nombreux équipements permettant d'ausculter et mesurer l'infrastructure routière sur le terrain, mais également en laboratoire. Différents essais (le plus souvent payants) peuvent être réalisés pour vérifier, par exemple, si les prescriptions des cahiers des charges sont bien respectées, si les besoins des usagers sont satisfaits, etc.



[La liste de ces essais est disponible ici.](#)

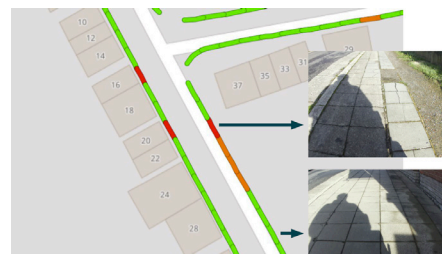


→ En **Région de Bruxelles-Capitale**, le CRR effectue différentes prestations. Par exemple des mesures de confort des revêtements piétons avec la chaise d'auscultation (pour rappel, des valeurs minimales de confort sont imposées pour tous les nouveaux trottoirs réalisés sur le territoire régional, cf. volet réglementaire de Good Move) ou vérifier la conformité des dispositifs ralentisseurs surélevés (plateaux, ralentisseurs, coussins, etc.) installés sur les voiries régionales et communales.

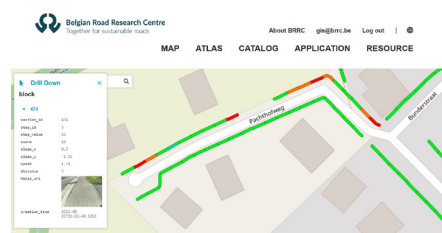


Si vous êtes intéressés par de telles mesures, contactez-nous.

→ En **Wallonie**, la commune de Courcelles a fait appel au CRR pour évaluer le confort de ses trottoirs. Grâce aux mesures réalisées avec la chaise d'auscultation, la commune dispose d'informations précises sur le type de revêtement présent, l'état de celui-ci, une photo par section de 5 m de trottoir, etc. La vérification de la conformité des dispositifs ralentisseurs se fait également en Wallonie.



• **Formations:** le CRR propose un large éventail de formations abordant tous les aspects de la construction routière. Il s'agit aussi bien de cours théoriques que de workshops pratiques. Si vous voulez proposer à votre personnel communal des formations générales (p. ex.: les principes de base de la construction routière) ou spécifiques (comment réaliser une inspection visuelle de votre réseau routier?), n'hésitez pas à consulter [notre catalogue de formations](#).



→ En **Wallonie**, à la demande de l'Intercommunale du Brabant Wallon, le CRR a organisé en 2020 une formation focalisée sur la sécurité des infrastructures routières. Le CRR organise également chaque année une formation sur l'inspection visuelle pour la gestion du réseau routier à destination des administrations régionales et communales.

→ En **Région de Bruxelles-Capitale**, le CRR a lancé en 2022 et pour le compte de Bruxelles Mobilité une nouvelle formation sur l'accessibilité de l'espace public à destination des ouvriers chargés de la réfection des trottoirs. L'objectif était de former, mais également de sensibiliser ces ouvriers afin que les adaptations ou ajustements inhérents à tout chantier soient effectués suivant les bonnes pratiques régissant l'accessibilité.



Si vous êtes intéressés par une telle formation à destination de vos ouvriers communaux, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

• **Publications:** outre les formations, le CRR partage son expertise par le biais de publications. Certaines peuvent d'ailleurs vous être très utiles sur le terrain, comme nos codes de bonne pratique: matériaux bitumineux coulés à froid, choix du revêtement lors de conception ou de l'entretien des chaussées, conception et exécution de revêtements en pavés de béton.

Nous avons également mis au point certaines méthodes de mesure décrites dans des publications: inspection visuelle et gestion des réseaux routiers, méthode pour représenter et mesurer la couleur des chantiers d'enrobés colorés.

Vous retrouverez la liste complète de nos publications [ici](#).

• **Un besoin spécifique?** Le CRR réalise également des missions spécifiques pour certains gestionnaires et toujours en lien avec l'infrastructure routière. Par exemple:

- L'évaluation d'aménagements d'infrastructures routières avant et après travaux: en se basant sur une soixantaine de critères spécifiques mesurés sur le terrain avant et après un réaménagement, le CRR formule des constats et recommandations à destination du gestionnaire dans le but d'optimiser ses futurs réaménagements.



Vous avez un besoin spécifique ou une question à laquelle nous n'avons pas répondu dans cet article? Contactez-nous!

Adresse générale: brrc@brrc.be - Assistances: assistance@brrc.be - Formations: training@brrc.be